

GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP À BSB





SOMMAIRE

EN SAVOIR PLUS SUR LE HANDICAP	p.3
• Handicap et cadre légal.	
• Suis-je concerné par une situation de handicap ?	
• Les différentes typologies de handicap.	
ÊTRE ÉTUDIANT ET CONCERNÉ PAR UNE SITUATION DE HANDICAP À BSB	p.5
• Le positionnement de BSB.	
• Comment déclarer sa situation ?	
• Les différents aménagements possibles.	
HANDICAP ET RÉSEAU : VERS QUI SE TOURNER ?	p.7
• La Maison Départementale des Personnes Handicapées.	
• L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées.	
• Les acteurs essentiels de votre accompagnement au-delà de BSB.	

EN SAVOIR PLUS SUR LE HANDICAP

HANDICAP ET CADRE LÉGAL

Selon la loi du 11 février 2005, « **Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) insiste sur l'application de la loi 2005-102 dite loi Handicap, et notamment sur la non-discrimination des étudiants en situation de handicap (ESH) dans le cadre des études supérieures, et sur la mise en place d'aménagements raisonnables de scolarité.



SUIS-JE CONCERNÉ PAR UNE SITUATION DE HANDICAP ?

VOUS SENTEZ-VOUS CONCERNÉ PAR UNE OU PLUSIEURS DES AFFIRMATIONS CI-DESSOUS ?

J'ai des difficultés à être attentif / à me concentrer en classe ou dans la vie quotidienne

J'ai des difficultés à gérer mes émotions / je peux être impulsif

J'ai des difficultés à lire / écrire et fais de nombreuses fautes d'orthographe

J'ai des problèmes de coordination dans mes mouvements

J'ai des difficultés ou je ne peux pas / plus utiliser l'un ou plusieurs de mes membres

J'ai été victime d'un accident qui m'a affecté de manière temporaire

J'ai une maladie (invalidante, rare, dégénérative, auto-immune etc.) qui m'empêche de vivre normalement / a des conséquences sur mon quotidien

J'ai du mal à entendre et cela a des conséquences sur mon quotidien / mes apprentissages

J'ai des acouphènes

J'ai du mal à voir et cela a des conséquences sur mon quotidien / mes apprentissages

J'ai des troubles du comportement alimentaire

Je suis en dépression

Je suis partiellement ou intégralement privé de l'un de mes cinq sens

Si vous avez coché une ou plusieurs affirmation(s), vous êtes peut-être en situation de handicap. Attention cette liste n'est pas exhaustive : si une situation quelle qu'elle soit vous affecte dans votre scolarité, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant ou à la Mission Handicap de BSB.

LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE HANDICAP

LE HANDICAP COGNITIF

Les troubles cognitifs apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages, et persistent à l'âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale. Ils sont innés pour la plupart et regroupés en 6 catégories :

- **La dyslexie / dysorthographe** : troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit ;
- **La dysphasie** : troubles spécifiques du développement du langage oral ;
- **La dyspraxie** : troubles spécifiques du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales ;
- **Les troubles d'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)** : troubles spécifiques du développement des fonctions attentionnelles et/ou des fonctions exécutives ;
- **Les troubles spécifiques du fonctionnement mnésique** ;
- **La dyscalculie** : troubles spécifiques des activités numériques.

LE HANDICAP SENSORIEL

Le handicap sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive ou visuelle. Ce type de handicap entraîne, presque automatiquement, des difficultés de communication et d'intégration sociale de la personne.

- **Le handicap auditif** : la perte d'audition peut être légère, moyenne, sévère ou profonde et affecter une ou les deux oreilles. Elle peut avoir des conséquences sociales et engendrer des troubles de l'apprentissage ;
- **Le handicap visuel** recouvre un panel important de déficiences, allant d'un trouble visuel bénin (myopie par exemple) à une cécité totale.

LES MALADIES INVALIDANTES

Elles sont nombreuses. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Par leurs effets sur l'organisme, elles peuvent générer un handicap et évoluer. Y figurent notamment les maladies respiratoires (mucoviscidose, etc.), digestive (maladie de Chron, etc.), neurodégénératives (sclérose en plaque, etc.), cancers, pathologies héréditaires rares, troubles musculo-squelettiques, Alzheimer, SIDA, etc. Ces maladies, selon leur évolution, ainsi que les traitements administrés, peuvent avoir de nombreuses conséquences.

LES TROUBLES PSYCHIQUES

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie psychique (ou mentale). Les capacités intellectuelles sont indemnes. Le handicap psychique relève d'une névrose (troubles obsessionnels compulsifs, dépression, etc.) ou d'une psychose (schizophrénie, troubles bipolaires, etc.) qui affecte la pensée, les sentiments et les émotions. La symptomatologie est instable, imprévisible. La prise de médicaments est souvent indispensable, associée à des soins.

LES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

Ils résultent d'anomalies du neuro-développement et se manifestent par des altérations dans la capacité à établir des interactions sociales et à communiquer, ainsi que par des anomalies comportementales (réticence au changement, répétition de comportements ou de discours, isolement). Les personnes concernées présentent des réactions sensorielles (auditives, visuelles, cutanées, etc.) particulières.

LE HANDICAP MOTEUR

Le handicap moteur peut toucher un membre, une fonction motrice ou l'ensemble du corps. Les personnes atteintes de ce handicap se déplacent debout, en s'aidant d'une canne ou en fauteuil roulant.

LE HANDICAP MENTAL

La déficience intellectuelle se traduit par une difficulté à comprendre les informations qui arrivent et une limitation de la rapidité des fonctions mentales.



ÊTRE ÉTUDIANT ET CONCERNÉ PAR UNE SITUATION DE HANDICAP À BSB

LE POSITIONNEMENT DE BSB

La Mission Handicap de BSB a été créée en 2009 et fait partie depuis 2023 du One Health Center au sein du Département Développement et Accompagnement Personnel.

Les questions de scolarité, d'examens, de mobilité internationale, de tests de langue, de stage / alternance, d'insertion professionnelle, de démarches administratives et de vie de campus peuvent être abordées afin de mettre en place un accompagnement personnalisé de l'étudiant.

En effet, la Mission Handicap de BSB ne travaille pas seule ! Les services de vie étudiante, de scolarité, les départements d'enseignements, mais aussi les relations entreprises et relations internationales sont très régulièrement sollicités afin d'apporter une réponse adaptée et un accompagnement global de l'étudiant.

Notre objectif est de vous accompagner dès votre arrivée à BSB jusqu'à votre insertion professionnelle.

CONTACTEZ LA MISSION HANDICAP DE BSB

missionhandicap@bsb-education.com
Tél. 03 80 19 12 19

Pour des **questions spécifiques liées à la mobilité internationale**, vous pouvez contacter directement :
mobilityanddisability@bsb-education.com



COMMENT DÉCLARER SA SITUATION ?

- Prendre rendez-vous avec la Mission Handicap de BSB (missionhandicap@bsb-education.com) ;
- Une fiche de liaison vous sera soumise et un entretien vous sera proposé afin de **définir vos besoins**, dans le respect de la confidentialité ;
- Afin de répondre à vos besoins, **un justificatif** attestant de ces derniers vous sera demandé (certificat médical, PAP/PAI/PPS, avis d'aménagements des derniers concours présentés, etc.) ;
- Une fois validés avec vous, **vos aménagements seront officialisés** via l'envoi de votre **attestation d'aménagements**, et les informations relatives à ces derniers seront transmises aux différents services concernés (scolarité, départements d'enseignement, etc.) ;
- **Des entretiens** pourront être réalisés tout au long de **vos scolarité en fonction de vos besoins**.

Vos aménagements seront automatiquement reconduits d'une année sur l'autre. Ils pourront bien entendu être réévalués avec vous si votre situation a évolué.

LES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

Afin de répondre au plus près aux besoins de ses étudiants en situation de handicap, BSB a mis en place différents types d'aménagements :

- Temps majoré lors des examens et partiels écrits ;
- Temps majoré lors des examens et partiels oraux ;
- Salle isolée sans autres candidats ;
- Utilisation d'un ordinateur lors des partiels/
Autorisation d'utiliser un ordinateur lors des cours et contrôles continus ;
- Non prise en compte des fautes d'orthographe ;
- Temps de pause avec / sans report à l'issue du contrôle continu / de l'examen ;
- Secrétariat d'examen ;
- Possibilité de restauration pendant les cours et/ou examens ;
- Dispense d'assiduité
- Cours de soutien en langue vivante ;
- Aménagements TOEIC ;
- Autre(s) aménagement(s) selon les besoins de l'étudiant.

Les campus de BSB sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'École fera toujours en sorte de s'adapter aux besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap. C'est pourquoi il ne faut surtout pas hésiter à saisir la Mission Handicap de BSB pour y préparer votre entrée si vous êtes encore candidat, ou tout au long de votre scolarité si vous êtes étudiant.

Notre Mission Handicap est soutenue tout particulièrement par **La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, KPMG France, CIC Lyonnaise de Banque.**

En effet, ces soutiens sont indispensables au bon fonctionnement de la mission handicap !



Lyonnaise
de Banque



HANDICAP ET RÉSEAU : VERS QUI SE TOURNER ?

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH est **un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement** de toutes les personnes en situation de handicap. Elle est présente dans chaque département et a pour vocation de **faciliter l'ensemble des démarches** des personnes en situation de handicap, de leurs familles ou de leurs représentants, ainsi que de leur porter conseil.

La MDPH sera **votre interlocuteur principal** pour centraliser tous vos besoins et y répondre, mais elle vous permettra également de **bénéficier de droits**. Que ce soit pour être reconnu comme **travailleur handicapé**, percevoir une **aide financière** ou encore **être accompagné vers l'emploi** par exemple, un seul formulaire : le Cerfa N°15692*01.

La Mission Handicap de BSB peut vous accompagner dans vos démarches auprès de la MDPH. N'hésitez pas à nous contacter : missionhandicap@bsb-education.com

MDPH DE CÔTE D'OR

1 rue Joseph Tissot
21000 DIJON
mdph@cotedor.fr
03 80 63 31 60

MDPH DU RHÔNE

146 rue Pierre Corneille
69003 LYON
handicap@grandlyon.com

MDPH DE PARIS

69 rue de la Victoire
75009 Paris
contact@mdph.paris.fr
01 53 32 39 39



L'ASSOCIATION DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (AGEFIPH)

Ella a pour mission **d'aider les personnes handicapées dans leur vie professionnelle**. Elle peut en effet venir en aide pour **la recherche d'emploi, le suivi d'une formation, la conservation d'un emploi ou encore la création d'une entreprise**. L'AGEFIPH a aussi pour vocation **d'accompagner les entreprises** dans leurs **projets de recrutement** et de **maintien dans l'emploi** des personnes handicapées, mais aussi dans la **mise en place de leur projet emploi et handicap**.

AGEFIPH DÉLÉGATION RÉGIONALE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Immeuble Osiris
7 Boulevard Winston Churchill BP 66615
21066 Dijon Cedex
bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr

AGEFIPH RHÔNE-ALPES

Parc d'Affaires de Saint-Hubert
33 rue Saint Théobald
38080 L'Isle d'Abeau
auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr

AGEFIPH DÉLÉGATION RÉGIONALE ILE DE FRANCE

24/28 Villa Baudran
21/37 rue de Stalingrad
Immeuble le Baudran
94110 Arcueil
ile-de-france@agefiph.asso.fr



LES ACTEURS ESSENTIELS DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU-DELÀ DE BSB

100 % HANDINAMIQUE

Fédération nationale qui a pour objectif de **faciliter les conditions de vie, d'études, d'intégration sociale et d'insertion professionnelle** des jeunes en situation de handicap. Elle met par exemple en place des actions telles que les Cordées PHARES ou les Handicafés© et verse les bourses Handinamique, afin d'encourager les jeunes handicapés à compenser leurs difficultés dans leurs projets d'avenir.

handinamique.org

UNIRH-THRANSITION

Cet organisme a pour but de **soutenir la trajectoire professionnelle** des personnes en situation de handicap. BSB forme notamment ses collaborateurs à leur programme Hanploi & School, qui œuvre pour l'intégration des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et dans le monde professionnel. Les associations étudiantes peuvent également faire appel à leurs services, pour sensibiliser leurs membres aux enjeux de l'accessibilité universelle.

unirh-thransition.com

Ces deux associations sont partenaires de la Conférence des Grandes Écoles.

D'autres acteurs locaux ou nationaux peuvent être sollicités dans le cadre de votre parcours d'étudiant et en vue de votre insertion professionnelle. En vous rapprochant de **la Mission Handicap de BSB**, vous pourrez également **bénéficier d'une orientation** vers des acteurs pertinents et à même de répondre à vos besoins spécifiques.



↑ Escape Game Handigmatic